



Vente pyramidale ou marketing de réseau ?

Par **SandraJ**, le **03/06/2010** à **12:12**

Bonjour,

J'ai été approchée par une société dont la méthode de distribution est le marketing de réseau. Je ne connaissais pas la méthode avant, donc je me suis renseignée. J'ai appris qu'on le confond beaucoup avec le système pyramidal, et que souvent les systèmes pyramidaux se font passer pour du marketing de réseau.

La société G. avec laquelle je suis en contact vend des complémentaires alimentaires, récompensés par les American Business Awards, elle rémunère ses membres en partie sur le chiffre d'affaires de la société, et surtout les distributeurs ont un statut VDI (Vendeur à Domicile Indépendant).

Néanmoins, pour obtenir ce statut, et travailler dans la société G., le distributeur est obligé d'acheter des produits : soit un minimum de deux petites boîtes pour consommation personnelle et se "positionner" dans le réseau, soit deux types de boîtes de 250 ou 1000\$ chacune, pour consommation personnelle plus présentation aux futurs membres. De plus, le "sponsor" qui a recruté un "filleul" touche un bonus sur son entrée dans le réseau. Et le but du nouveau membre est de recruter de nouveaux membres à son tour pour augmenter son réseau et toucher des commissions sur ses ventes. Enfin, la société G. dont je vous parle n'est pas adhérente à la FVD (Fédération de Vente Directe), paraît-il que c'est en cours.

Pensez-vous que le mode de distribution de cette société est légal ? Si j'ai déjà acheté une boîte de produits suis-je dans la légalité ?

Merci d'avance pour votre attention et votre réponse.

Sandra J.

Par **patrick1webdesigner**, le **04/06/2010** à **09:33**

Bonjour,

Si, dès le début, il est demandé aux candidats-revendeurs, d'acheter des produits, pour pouvoir être accepté dans le réseau en question, alors on est bien loin de la légalité.

Un réseau commercial d'une Entreprise sérieuse n'exige absolument pas de ses commerciaux, l'achat des produits de l'Entreprise. Par contre, elle peut éventuellement

être plus ou moins exigeante dans les conditions d'embauche (formation, expérience professionnelle), mais pas dans un achat préalable FORCE des produits de l'Entreprise avant embauche éventuelle. On est en plein dans un cas de vente FORCEE.

Bonne journée.

patrick1webdesigner,
<http://patrick1webdesigner.bloguez.com/>

Par **Millie Lavoisier**, le **18/06/2010 à 23:18**

Bonjour Sandra,

Le principe du marketing de réseau est de gagner 1% sur les efforts de beaucoup de personnes plutôt que 100% sur uniquement nos propres efforts. Si personne n'achète de produits, personne ne gagne d'argent. Il faut bien faire la différence entre vente directe/commerciaux et marketing de réseau. Dans le marketing de réseau, il ne s'agit pas à proprement parler de vendre, mais plutôt de recommander un produit qui nous a plu. S'il plaît à la personne à qui on l'a recommandé, il va ensuite vouloir le recommander à son tour, etc et gagner un petit pourcentage à son tour, comme vous. C'est pourquoi il est tout à fait possible de se retrouver dans le cas où la plupart des personnes qui consomment les produits les recommandent (et donc gagnent de l'argent). C'est un système atypique, très différent du modèle traditionnel. Renseignez-vous bien avant de signer quelque part car les entreprises de marketing de réseau diffèrent beaucoup entre elles.

Bonne continuation,
Millie Lavoisier
<http://www.MillieLavoisier.com>

Par **patrick1webdesigner**, le **19/06/2010 à 10:11**

Bonjour,

Dans le cas que tu présentes, il y a, non seulement vente FORCEE, mais il est plus que probable que les personnes achetant les produits de cette Entreprise, soient uniquement des personnes souhaitant rejoindre le réseau en s'imaginant gagner (beaucoup) d'argent, et que, hors réseau, personne n'achète le produit parce que trop cher ou ne correspondant pas du tout aux besoins de personnes n'ayant aucune intention de devenir membres du réseau.

D'autre part, le fait d'acheter est légal. C'est le fait d'entraîner d'autres personnes dans le réseau, qui peut être considéré comme illégal et entraîner des poursuites judiciaires, si plainte il y a, tant contre le recruteur/sponsor que contre l'Entreprise.

Une Entreprise qui exige de ses futurs Commerciaux, un achat FORCE de ses produits sous prétexte d'embauche (même avec un statut d'Indépendant), n'est PAS une

Entreprise sérieuse.

patrick1webdesigner,
<http://patrick1webdesigner.bloguez.com/>

Par **Millie Lavoisier**, le **19/06/2010** à **10:49**

Bonjour Sandra,

Deux questions à te poser pour savoir si c'est légal :

- est-ce que tu arrêtes de gagner de l'argent si tu arrêtes de recruter des distributeurs ? Si oui, c'est illégal.
- est-ce que tu aurais acheté ce produit à ce prix si on ne t'avait pas promis de gagner de l'argent ? Si la réponse est non, il y a un problème au niveau du rapport qualité/prix.

Bon week-end,
Millie Lavoisier
<http://www.MillieLavoisier.com>

Par **lionelagir**, le **14/06/2011** à **22:10**

Bonjour à tous(tes),

Voilà une question intéressante des années 2000:
Vente pyramidale ou marketing de réseau ?

Nous pourrions aussi poser cette question dans les années 50 :
Vente pyramidale ou franchise ?

La franchise ne ressemble-t-elle pas à s'y méprendre au marketing de réseau si on en lit la définition sur Wikipédia :

http://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_de_franchise#D.C3.A9finition_de_la_franchise

La franchise exige une contribution financière de la part du nouveau venu dans le réseau de distribution.

Le marketing de réseau n'est finalement qu'une franchise entre particuliers qui autorise de percevoir une rémunération sur son réseau de partenaires indépendants versée par la société réseautrice (cf: l'Article L135-2 du Code du Commerce).

De tout temps les nouveaux concepts commerciaux ont effrayé les consommateurs. Seuls les concepts "feu de paille" frauduleux ont fait plus de bruits que les concepts durables sains et lucratifs.

Hélas, ce ne sont pas les concepts qui sont dangereux mais les hommes qui les manipulent

et cela ne date pas d'hier !

Saviez-vous que le premier système pyramidal français date du 18ème siècle ?

Etonné ?

Et bien, regardez ce que John Law a fait au peuple français sous le couvert du Duc d'Orléans, vous n'allez pas en revenir :

<http://books.google.fr/books?id=lpc1I0sla28C&pg=PT34&lpg=PT34&dq=john+law+pyramidal&source=b>

Le marketing de réseau, tout comme la franchise, doit gagner la confiance des esprits au fur et à mesure que chacun en constate les bien-faits.

Une preuve de plus ?

Vie At Home, une entreprise MLM qui ne vous dit peut-être rien. Connue dans le monde du business comme "The Virgin Cosmétics" détenu par l'éminent Richard Bronson. Plus d'infos ici :

http://en.wikipedia.org/wiki/Virgin_Vie_At_Home

Non je ne travaille pas avec Vie At Home...

Ce ne sont pas les exemples qui manquent, je suis certain que si vous cherchez du bon côté, vous trouverez de nombreux exemples qui vous assure que le MLM n'est qu'un modèle de distribution comme un autre.

Le succès, l'échec ou la perversité d'un système MLM n'est que l'œuvre des hommes qui l'utilisent. Tout comme dans d'autres systèmes de distribution.

A l'heure où j'écris ces lignes, Carrefour vient de se voir affliger une amende de 3,66 millions d'euros pour non respect du minimum SMIC. Pourtant, vous continuerez à y faire vos emplettes du samedi et peut-être, avez-vous postulé à un emploi dans cette entreprise ?...

Les hommes sont faillibles et l'abondance d'argent dans un système commercial peut faire tourner la tête de certains.

Le temps confirmera les vraies valeurs des systèmes qui améliorent le quotidien des gens.

Il détruira rapidement les machines à fabriquer de l'argent pour le profit d'une seule.

Le MLM offre de nombreuses possibilités de réussite à ceux qui s'y investissent avec cœur et honnêteté.

Amicalement

Lionel

www.mieuxvivre.new.fr

PS : "Les gens les plus riches du monde construisent des réseaux. La majorité a été formée pour se chercher un emploi". Robert T. Kiyosaki

PSS : Combien vous rapporte votre réseau relationnel aujourd'hui ?

Par **franckweber**, le **22/05/2013 à 11:52**

Bonjour,

Le marketing de réseau ou marketing à paliers multiple, communément appelé encore mlm n'est ni plus ni moins une forme de distribution moderne des biens et services.

Il s'agit d'un nouveau mode de distribution.

Ce modèle est né aux ETATS-UNIS et s'est répandu dans le monde entier. C'est un modèle de distribution qui permet à chaque distributeur de créer sa propre entreprise et de se construire une véritable entreprise en parrainant d'autres distributeurs qui vont faire la même chose que lui.

Pour plus d'informations je vous invite à consulter mon blog

cordialement

franck weber.

<http://Franck-weber.com>

Par **Julie74**, le **23/05/2013 à 13:42**

Bonjour,

Ne pas confondre MLM et vente pyramidale, l'un étant légal et l'autre non.

Concernant votre possible embauche, fuyez ! Il est interdit de payer pour travailler, la vente de ce kit de départ est donc illégale. C'est comme si une boulangerie vous obligeait à acheter votre pain chez elle pour avoir le droit de tenir la caisse. Le monde à l'envers !

Bien à vous.

Par **franckweber**, le **23/05/2013 à 14:33**

bonjour Julie

Tout a fait!

En ce qui concerne un travail salarié il est totalement interdit à un patron de demander à son futur employé d'acheter du ou des pâtisseries pour ensuite travailler.

Ici dans le marketing de réseau, le kit de démarrage concerne la licence, qui ouvre des droits pour acheter et revendre les produits et bénéficier des services de la société tel que la logistique, l'informatique, la gestion des stocks, la livraison des clients et autre...

Pour plus d'information

contact mon site:

<http://franck-weber.com>